



## Franchissement ligne blanche

Par **Lilian84**, le **10/10/2018 à 19:04**

Bonjour a Tous.

J'ai eu une contravention pour une ligne blanche il y a deux semaine environ, que j'ai signer .  
Donc amende ainsi que -3 points

Mais sur le PV il n'y a aucun PK ou PR il et juste marquer le nom de la route comme cela :  
Morieres (route de) Le pontet

En réalité le nom et : route de morieres ,et la ville le pontet

Et Cela correspond à une grande route et donc imprécis . Pensez vous que je peut garder  
mes point en contestant ?

Par **martin14**, le **10/10/2018 à 19:16**

Vu que vous avez été arrêté sur place, puisque vous dites que vous avez signé, je suppose  
que vous savez très bien où ça s'est passé